

## SERVICES À LA POPULATION

# L'accès internet à Très Haut Débit (THD)

*Dans le cadre de sa compétence développement numérique, CAP Atlantique a pour objectif de favoriser l'accès au très haut débit pour tous, afin d'améliorer l'attractivité du territoire et de répondre aux besoins des habitants, particuliers et entreprises.*

## Les acteurs locaux du numérique

### L'Etat

A travers le Plan France Très Haut débit, le Gouvernement a décidé le déploiement du très haut débit (THD) en fixant deux objectifs :



- ▶ d'ici 2020, garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit
- ▶ d'ici 2022, doter l'ensemble du territoire français du très haut débit (>30 Mbit/s)

### L'Arcep

C'est l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes, indépendante des acteurs économiques et du pouvoir politique.



Concernant le FttH, elle a pour mission de contrôler son déploiement par les opérateurs privés et éventuellement de les sanctionner en cas de retard sur leurs engagements pris auprès du Gouvernement.

### Cap Atlantique

L'intercommunalité a pour objectifs de :



- ▶ contribuer à **susciter une concurrence** entre opérateurs en tant que facteur de compétitivité et d'attractivité du territoire ;
- ▶ **répondre aux besoins**, notamment économiques du territoire et aux besoins spécifiques de la collectivité et des communes dans le cadre du schéma directeur informatique ;
- ▶ garantir une **couverture effective** en numérique de l'ensemble du territoire de CAP Atlantique.

## Le syndicat mixte Gigalis



En partenariat avec Cap Atlantique, [GIGALIS](#) met en œuvre un réseau public de fibre optique comprenant une dorsale et des artères numériques complémentaires. Ce réseau est **mis à disposition des autres opérateurs**, par exemple pour le raccordement optique d'antennes-relais et le déploiement du FttH.

## Les opérateurs privés

Sur le territoire de Cap Atlantique, les opérateurs privés Orange et SFR [se sont engagés auprès de l'Etat](#) à avoir **déployé le FttH** :

- ▶ **sur une majorité des locaux** (particuliers et entreprises) d'ici le 31 décembre 2020 ;
- ▶ **sur l'intégralité du territoire de Cap Atlantique** d'ici fin 2022.

Ils financent eux-mêmes ces projets et réalisent un déploiement progressif dans les communes et les quartiers.

## Le fournisseur d'accès internet

Lorsque le Très Haut Débit est installé dans votre rue, le fournisseur d'accès Internet (FAI) est celui auprès de qui vous souscrivez un abonnement Très Haut Débit :

- ▶ particuliers et des entreprises : Orange, Bouygues, Numericable SFR, Coriolis...
- ▶ pour les particuliers : Free, Darty, Nerim...
- ▶ uniquement pour les entreprises : Gigalis , Nerim, Oceanet, Linkt...

Le fournisseur d'accès Internet établit le raccordement de la rue jusqu'à votre logement et mets à disposition une box adaptée.

## Les étapes du déploiement du THD

### Le raccordement des services publics et parcs d'activités

La réalisation d'un réseau public de fibre optique comprenant une dorsale numérique reliant La Baule, Guérande et Herbignac, ainsi que des artères numériques complémentaires pour desservir dans un premier temps les zones d'activités économiques et les établissements publics centraux (hôtels de ville, écoles, hôpitaux...).

Les premières étapes sont achevées :

- ▶ La Baule, Guérande et Herbignac ;
- ▶ La Baule-Escoublac - Le Pouliguen - Batz-sur-Mer - Le Croisic ;
- ▶ Guerande - La Turballe

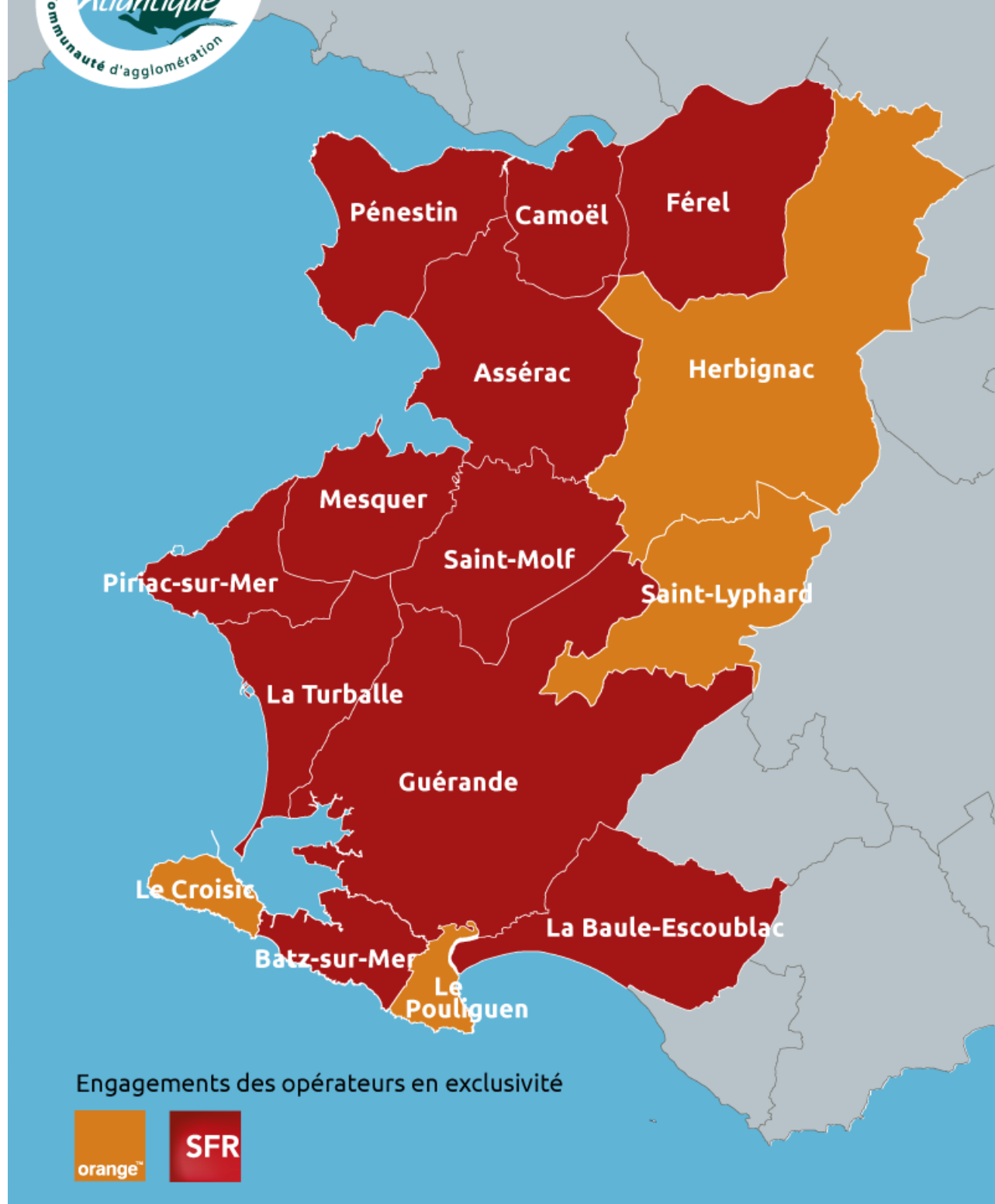
Le déploiement entre Herbignac, Férel, Camoël et Pénestin est en cours.

## **Le raccordement dans les communes pour les particuliers et les entreprises**

Orange et SFR sont chargés du déploiement du FttH (Fiber to the Home), qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile » selon la cartographie ci-dessous.



## Déploiement du FttH



Carte des opérateurs pour le déploiement du FttH par commune  
© Cap Atlantique

**Le Très Haut Débit chez vous, par la fibre optique, c'est simple :**

**Déterminez si vous êtes éligible au FttH**

Assurez-vous que votre logement est éligible au FttH, c'est à dire que le réseau est déjà installé près de chez vous.

<https://www.cap-atlantique.fr/services-a-la-population/laces-internet-a-tres-haut-debit-thd>

- ▶ Tout d'abord, repérez sur la carte quel est l'opérateur chargé de son installation sur votre commune.
- ▶ Entrez ensuite votre adresse postale sur son site :
  - [Pour SFR](#)
  - [Pour Orange](#)
- ▶ En complément, vous pouvez également effectuer un test d'éligibilité sur le [site Cartefibre de l'ARCEP](#) et suivre le déploiement du FttH sur votre commune.

## Si vous êtes éligible

- ▶ Afin de connaître les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) présents dans votre quartier, vous pouvez notamment **consulter le site Internet de l'Ariase**, courtier spécialisé en offres Internet et forfaits mobiles. Une fois votre choix de FAI effectué, vous n'êtes pas dans l'obligation de souscrire un contrat par l'intermédiaire d'Ariase, vous pouvez contacter directement l'opérateur de votre choix.
- ▶ **Contactez le fournisseur d'accès internet** de votre choix pour souscrire à l'une de ses offres. À votre demande, il effectuera le raccordement du FttH à votre installation Internet.

## Si vous n'êtes pas encore éligible

- ▶ Remplissez en ligne un « **formulaire de prise d'intérêt** » sur le site de l'opérateur en charge du déploiement du FttH sur votre commune, pour lui signaler que vous souhaitez le raccordement et l'inciter à accélérer son déploiement sur votre secteur.
  - [Pour SFR](#)
  - [Pour Orange](#)



### Les avantages du Très Haut Débit (THD)

L'internet en Très Haut Débit offre des débits 100 fois plus élevés que l'ADSL, supérieurs à 30 Méga bits/seconde. Cela permet :

- une meilleure qualité d'image et un débit plus stable pour la TV. Le THD est insensible aux perturbations électromagnétiques ;
- d'accéder à une offre multiservices : internet, téléphonie fixe, TV ;
- des usages simultanés sans ralentissement du débit ou déperdition de qualité : téléchargement de musique ou vidéos ; jeux en réseau...



### Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëlles  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 02 51 75 06 80